

PV CA du 07-02-2022

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 07.02.2022

Présents : A.-M. HABETS, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusé : L. HAAGER, S. LAURENT, X. SMAL

1. RENCONTRES.

1. a) Les remises de matchs qui ont été acceptées pour cause d'infection au Covid 19 ont finalement un impact sur le déroulement du championnat, notamment en P1 dames. Si de nouvelles remises devaient être demandées, elles pourraient mettre à mal le tour final.
2. b) Il faut néanmoins constater que 2 clubs sont particulièrement actifs dans ces demandes de report.
3. c) Par contre, aucun arbitre n'a, à ce jour, renoncé à ses désignations pour cette raison.

2. ASSEMBLEE GENERALE DE LA FVWB.

1. a) Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le dernier rapport de CA, à la demande de la présidence du CA de la FVWB qui avait souhaité vouloir limiter le nombre de personnes dans la salle, seul 3 représentants, munis chacun d'une procuration, ont participé à cette AG au lieu des 6 annoncés. Il s'agit de M. Forget, A.-M. Habets et de R. Gruselin.
2. b) Parmi les décisions prises lors de cette AG, une interpelle particulièrement nos représentants. La FVWB autorise effectivement aux clubs de disposer des maillots de 1 à 99, permettant ainsi aux équipes alignées d'avoir sur le terrain un joueur portant le n° 1 et un autre le n° 99. Cette décision est contraire au règlement en vigueur dans le championnat Volley Belgium.
3. c) Le corollaire de cette décision est donc la suppression des plaquettes de changement.
4. d) Ces 2 règles ne seront pas appliquées dans la province, du moins pas avant la prochaine réunion générale des clubs du 31.05 prochain.
5. e) Les 3 candidats présentés par différentes provinces pour siéger au CA de la FVWB ont tous été élus.

3. ARBITRAGE.

1. a) Plusieurs candidats arbitres suivent le cours via e-learning. Mais, en début de saison, nous n'avons pas fixé de date d'examens. Et maintenant, nous sommes confrontés au fait qu'une candidate est prête à passer l'examen, mais nous n'avons pas de nouvelles des autres candidats. Cela devient donc une séance d'examens à la carte. Il faudra absolument, pour la saison prochaine être plus ferme et de fixer dès l'entame de la saison une date de début de formation et une date d'examens pour tous les candidats en même temps.
2. b) Pour ce qui est de l'examen de la candidate qui a terminé sa formation, une date et le lieu seront fixés au retour du responsable de l'arbitrage.

4. TRESORERIE.

1. a) A l'exception de la facture de l'Hydrion qui a été payé en janvier, la situation de la trésorerie reste

inchangée par rapport à celle de décembre.

2. b) Il n'y aura pas de dépenses relatives aux coupes pour le championnat des jeunes, celles-ci ayant été acquises pour la compétition qui devait avoir lieu en 2020. Il suffira de remplacer les étiquettes.
3. c) Le responsable « Loisir » souhaite remettre une coupe au champion de la compétition. Le président s'engage à lui en offrir une.

5. COMMISSION TECHNIQUE.

1. a) Récemment, un planning des activités de la commission technique a été diffusé aux clubs. Mais aucune réaction n'est parvenue à la responsable de la part des clubs. Donc, à ce stade, la responsable travaille à vue. Elle ne sait pas si des jeunes seront présents en suffisance à ces différentes activités.
2. b) A part les différents échanges qu'il y a eu entre notre président et le Directeur technique de la FVWB concernant l'organisation de la réunion d'information du 15.02.2022, il n'y a eu aucun contact avec notre cellule technique.
3. c) Le Directeur technique a annoncé sa présence à l'entraînement organisé le 13.03.22 pour les Pupilles/Minimes. Il n'a demandé aucune orientation particulière aux exercices qui seront proposés. Il faudra quand-même lui rappeler qu'avant de viser l'élite, il faut travailler la base, et c'est la raison pour laquelle la province s'emploie en priorité au volley-ball pour tous.
4. d) Après la journée de détection du 13.02.22, il n'est pas garanti que notre province puisse être représenté à l'ITP du 16.04.2022. Toutefois, comme les catégories qui ont disputé le dernier ITP ont été maintenues, il est possible que les équipes qui étaient présentes alors puissent être reconduites.
5. e) Vu le peu d'engouement des clubs envers les pupilles/minimes, il est envisagé, pour la prochaine saison, de privilégier les stages qui fonctionnent très bien et qu'ils occupent la majorité des activités de la commission.

6. DIVERS.

10. a) Le rapport du CA du 10.01.2022 est approuvé.
11. b) Il n'y a pas de problème au niveau du déroulement du championnat loisir, à l'exception d'un problème au niveau de l'introduction des résultats.
12. c) Concernant le futur championnat de beach-volley, le calendrier des tournois est en discussion et devrait être finalisé prochainement.
13. d) Le dossier « Erezée » est bientôt terminé et pourra être transmis au juge de paix.

Fin de la réunion à 22h15